

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du
LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt, le quatorze septembre à 20 heures, le Conseil
Afférents au Conseil : 19 Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué,
En Exercice : 19 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Jacques BERNARD.

Présents : Jacques BERNARD, Thérèse TISSERAND, Serge MEYRIEUX, Guillaume SAGNES, Marie-Agnès GAGNOUD, Jean GALLIEN, Eric VANDERWEYEN, Fabienne DE LA ROCHE, Elisabeth CAMOULES, Carole MILLET, Vincent COTTAZ, Alexandre PATTARD, Véronique REGNAULT, Sylvain CHARLOT, Ludovic LOMBARD, Céline DUBOIS FOURNEL

Absents : Catherine PINJON, Fabrice GENTIL, Isabelle GARDIEN.

Procuration : 1, Isabelle GARDIEN à Thérèse TISSERAND

Secrétaire de séance : Alexandre PATTARD

Date de convocation : 8 septembre 2020

ORDRE DU JOUR :

- Approbation dernier compte rendu
- Règlements et conventions d'utilisation des salles par les associations et particulier
- Nomination d'un suppléant au TE38 suite à démission
- Nomination d'un membre à la commission Animation
- Nomination de 3 membres suppléants à la commission des listes électorales
- Commande publique : procédures internes
- Membres aux commissions des VDD
- QUESTIONS DIVERSES

Début de séance : 20 h 08

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 21 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Règlements et conventions d'utilisation des salles par les associations et particulier

Guillaume Sagnes, adjoint à la commission Animation informe que les conventions et règlements d'occupation des salles ont été mise à jour sans modification de tarifs de location pour les particuliers.

Les modifications portent sur les contacts, la nomination de la salle du collombier et sur le regroupement du règlement pour l'ensemble des salles.

Convention particulière pour le KENPO pour l'utilisation de la salle du collombier.

Les versions finales de ces conventions et règlements n'ont pas pu être validées en commission car il était prévu de les donner lors de la réunion avec les associations programmées vendredi 11 septembre, le délai était trop court.

Le retour des documents est prévu lors de la réunion d'élaboration du calendrier des manifestations.

Les salles sont à nouveau utilisées par les associations sportives et toujours fermées pour les particuliers.

En ce qui concerne la demande de salle par les écoles pour leurs réunions instituteurs/parents d'élèves, celles-ci pourront avoir lieu dans la cour d'école et en cas de pluie dans la salle de motricité.

Désignation des délégués représentant la commune au sein du Territoire d'Energie Isère (TE 38)

Le maire rappelle la délibération du 10 juin 2020 relative à la nomination des représentants de la commune au sein du TE38

Il informe que Mme Thérèse TISSERAND a présenté sa démission du poste de délégué suppléant pour la commune suite à sa candidature comme délégué titulaire pour la communauté de communes des vals du Dauphiné.

Il propose de désigner un nouveau membre suppléant :

M. Sylvain CHARLOT, candidat est nommé Délégué suppléant au TE 38

M. le Maire précise que M. BADIN, Maire de Torchefelon a été nommé délégué pour notre territoire.

Nomination d'un membre à la Commission Animation

Le Maire rappelle la délibération du 10 juin 2020 relative à la nomination des membres des commissions communales.

Il fait part de la demande de Mme Isabelle GARDIEN pour rejoindre cette commission

Une personne supplémentaire dans cette commission ne peut être que positif.

Le Conseil approuve à l'unanimité la nouvelle composition de la **Commission ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION et NUMERIQUE** :

Guillaume SAGNES - Elisabeth CAMOULES – Alexandre PATTARD – Véronique REGNAULT – Céline DUBOIS FOURNEL – Thérèse TISSERAND – Jean GALLIEN – Fabrice GENTIL – Isabelle GARDIEN

COMMISSION de CONTROLE des LISTES ELECTORALES

Le Maire rappelle la délibération du 21 juillet dernier relative à la composition de la commission de contrôle des listes électorales.

TITULAIRES :

Liste majoritaire : Jean GALLIEN, Eric VANDERWEYEN, Carole MILLET

2^{ème} liste : Ludovic LOMBARD, Céline DUBOIS FOURNEL

SUPPLEANTS :

Liste majoritaire : Thérèse TISSERAND, Serge MEYRIEUX, Elisabeth CAMOULES

2^{ème} liste : Véronique REGNAULT, Sylvain CHARLOT

Il précise que le service du contrôle de légalité a retoqué la proposition des membres qui lui a été transmise. En effet, le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

De ce fait il demande au conseiller souhaitant participer à cette commission de bien vouloir se faire connaître.

Mme Fabienne DE LA ROCHE se proposant, M. le Maire transmettra son nom au service de la sous-préfecture en remplacement de Mme TISSERAND et M. MEYRIEUX.

Marchés publics inférieurs aux seuils de procédure formalisée (MAPA) procédures internes

Le Maire rappelle les règles des commandes publiques. Lorsque la valeur estimée du besoin est inférieure aux seuils de procédure formalisée, l'acheteur peut recourir à une procédure adaptée dont il détermine librement les modalités.

. Seuils à retenir pour les collectivités locales

- **De 0 à 40 000 € HT*** : le pouvoir adjudicateur peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

- **De 40 000* à 90 000 € HT** : la procédure adaptée et une publicité dite adaptée s'impose.

- **De 90 000 à 214 000 € HT** : la démarche est identique mais la publicité devra se faire soit dans le BOAMP (Bulletin officiel des annonces des marchés publics), soit dans un journal d'annonces légales et, le cas échéant, dans une publication spécialisée.

- **Entre 214 000 € HT et 5 350 000 € HT pour les travaux**, le pouvoir adjudicateur peut recourir à une procédure adaptée.

- **Au delà de 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services passés par les collectivités locales et au delà de 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux** s'appliquent les procédures formalisées (appel d'offres, procédure concurrentielle avec négociation, procédure du dialogue compétitif).

Le maire propose la procédure suivante pour les sommes inférieures à 40 000 € :

- **De 0 à 25 000 € HT** : pas de publicité ni mise en concurrence préalables. (choix de l'offre la plus pertinente – négociation avec les prestataires – demande de devis supplémentaire si nécessaire – bonne utilisation des deniers publics)

- **De 25 000 à 40 000 € HT** : publicité adaptée - demande de 3 devis (choix de l'offre la plus pertinente – négociation avec les prestataires – bonne utilisation des deniers publics)

Le conseil municipal valide la procédure de commandes publiques.

COMMISSIONS des VALS du DAUPHINE

Présentation des commissions par Thérèse TISSERAND et proposition des candidats :

FINANCES	BERNARD Jacques
Politique Accueil, mutualisation et Economie sociale et Solidaire	GAGNOUD Marie-Agnès
Développement Durable	GARDIEN Isabelle – LOMBARD Ludovic
Economie	SAGNES Guillaume
Petite enfance-Enfance-Jeunesse- Citoyenneté	PINJON Catherine
Tourisme, PDIPR, Sport, culture	DUBOIS FOURNEL Céline
Urbanisme – Habitat	CHARLOT Sylvain – DE LA ROCHE Fabienne
Agriculture	PATTARD Alexandre
Biodiversité, environnement, ENS, GEMAPI, Ordures ménagères	BERNARD Jacques – DE LA ROCHE Fabienne
Commission Politique Eau et Assainissement	GALLIEN Jean
Mobilité	DE LA ROCHE Fabienne

M. le Maire fixe la liste des candidats qui sera transmise aux VDD

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Le maire fait part de la décision de la Direction départementale des finances publiques de l'isère concernant la désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Ont été désignés

TITULAIRES : Carole SAINTHON, Gilbert DAMEZIN, Véronique CANTELLO, Lucien VALLIN, Geneviève PATTARD, Patrick VARLOUD.

SUPPLEANTS : Denis POULET, Odile RAVIER, Serge PICOT, Clarisse POLAUD, Patrick TARDIVAT, Michelle ROUX.

- ✚ Le maire rappelle la demande faite par M. Beringuer Julien, gérant du commerce « chez le p'tit gaulois » afin d'obtenir gratuitement la licence IV détenue par la commune.

Il est rappelé que la commune a acheté la licence IV 10 000 € afin de la conserver sur la commune et qu'elle est mise à disposition à l'association « USC Rando »

Rappel de l'objectif de départ :

- * location des locaux à M. Beringuer pour un multi-services (commerce de proximité, multi service, colis postaux – épicerie – jeux à gratter, réception colis)

Remarques suite à cette demande :

- * concurrence par rapport à l'ouverture du Bar-Restaurant Elefante
- * organiser des soirées
- * souhait des plus anciens pour avoir un alcool fort (pastis)
- * réalisation de cocktails alcoolisés

Suggestions :

- * Vente de la licence ou location/vente
- * quel intérêt pour la commune de conserver la licence ?
- * si vente de licence : engagement pour conserver l'activité prévue dans le bail

Il est proposé de rencontrer les 3 commerçants de la place des sports pour faire un bilan de leurs activités (réunion déjà programmée mais non réalisée pour non disponibilité des commerçants)

et définir avec M. BERINGUER les motivations de cette demande d'obtention d'une licence IV.

- ✚ Commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) de la BOURBRE rend des avis sur les questions de l'eau et les milieux aquatiques, sur les documents d'urbanisme et sur tous les dossiers d'autorisation environnementale du territoire.

Renouvellement de la composition de cette commission : pas de candidat pour la commune.

- ✚ Les revêtements d'une partie de la départementale 16 (traversée du village) et la RD 16b route de Dolomieu ont été réalisés cette semaine.

Il sera transmis aux services du Département les demandes sur des rectifications de chaussée au niveau du dos d'âne de l'école et 57 route des Palleteaux.

- ✚ Il est fait part d'une demande de renouvellement de mobiliers suite à l'ouverture de la 8^{ème} classe. Un point sera fait sur le mobilier à mettre au rebus. Il est proposé de mettre en vente les anciens bureaux en bois.

- ✚ M. VANDERWEYEN, membre de la commission scolaire précise que la rentrée scolaire s'est bien passée. L'inspectrice de l'éducation nationale était présente pour effectuer le comptage des enfants et donner des arguments afin d'obtenir une ouverture de classe. La situation face au COVID a été bien gérée et sans inquiétude.

- ✚ Il est demandé de câler les dates de réunions des conseils municipaux. Il est difficile de prévoir longtemps à l'avance les sujets à délibérer, il est proposé de fixer le jour des réunions au 3^{ème} MERCREDI de chaque mois. Les jours pourront être modifiés en fonction des impératifs.
La prochaine réunion est fixée au mercredi 21 octobre en précisant que si aucune convocation n'est envoyée c'est que la date de la réunion est reportée.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Le Président rend compte des décisions prises par ses soins dans le cadre des délégations données :

✚ **URBANISME – Déclarations de travaux accordées :**

- DP n° 20 10023 – CAVALIER Yannick – PERGOLA au 212 chemin du château d'eau (Salérieu – A 2184) le 11 juin 2020
- DP n° 20 10031 – MAZUYER Anne Laure : remplacement porte grange en porte fenêtre au 599 route de Morestel (Forêt Mollette – A 290) le 31 juillet 2020
- DP n° 20 10032 – Prestige Eco Habitat pour MEUNIER Paul : panneaux photovoltaïques au 173 voie Louis Morel (Caillite – AB 32) le 31 juillet 2020
- DP n° 20 10033 – ELEFANTE André : peintures façades, muret au 203 boulevard de la mairie (Guinet – AB 243) le 3 août 2020
- DP n° 20 10034 – BRANCHAT Dominique : mur clôture et soutènement au 1350 montée de la chapelle (Flachey – AE 228) le 31 juillet 2020
- DP n° 20 10035 – BILLON Joris : Piscine au 133 chemin de l'étang (Léva – A 2180 – 1051) le 3 août 2020
- DP n° 20 10036 – GAGNOUD Marie-Agnès : modification ouvertures au 173 route de chatanay (Guinet – AC 69) le 3 août 2020
- DP n° 20 10037 – BARBIERO Céline : abri jardin au 340 route du bessay (Bessay – A 2172) le 21 août 2020
- DP n° 20 10038 – GENIN Barbara : division parcellaire au 189 avenue du stade (Léva – AC 16) le 21 août 2020
- DP n° 20 10039 – REVELLI Jean Jacques : piscine au 262 route du Mollard (Mollard – C 2311) le 31 août 2020
- DP n° 20 10040 – CARAUD Christophe : mur clôture au 123 ch. De l'étang (Léva – A 2179 - 1049) le 7 septembre 2020
- DP n° 20 10041 – BILLY Jérôme : piscine, abri au 770 route de Dolomieu (Palleteaux – A 1846) le 7 septembre 2020

✚ **URBANISME - Permis de construire accordés :**

- PC n° 19 10010 T02 et 19 10010 M03 : Modification : surface supprimée de 181,24 pour un Transfert partiel LOT 2 et LOT 3 à PICHON Bastien - POULEN Grégory (Petite Commune – AC 93), le 23 juillet 2020

Levée de séance à 22 h 12

Fait et délibéré le 14 septembre 2020 et ont signé les membres présents.

Membres présents	Fonction	Signatures
Jacques BERNARD	Maire	
Thérèse TISSERAND	1 ^{er} adjoint	
Serge MEYRIEUX	2 ^{ème} adjoint	
Catherine PINJON	3 ^{ème} adjoint	Absente
Guillaume SAGNES	4 ^{ème} adjoint	
Marie-Agnès GAGNOUD	5 ^{ème} adjoint	
Jean GALLIEN	Conseiller Municipal	
Eric VANDERWEYEN	Conseiller Municipal	
Fabienne DE LA ROCHE	Conseillère municipale	
Elisabeth CAMOULES	Conseillère municipale	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Fabrice GENTIL	Conseiller Municipal	Absent
Isabelle GARDIEN	Conseillère municipale	Absente : pouvoir à Thérèse Tisserand
Vincent COTTAZ	Conseiller Municipal	
Alexandre PATTARD	Conseiller Municipal	
Véronique REGNAULT	Conseillère municipale	
Sylvain CHARLOT	Conseiller Municipal	

Ludovic LOMBARD	Conseiller Municipal	
Céline DUBOIS FOURNEL	Conseillère municipale	